



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 24 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :
18 juin 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

1^{er} JUL. 2021

et affichage le :

1^{er} JUL. 2021

4 - Fonction Publique

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)

4.2 - Personnel contractuel

Objet : Création d'un emploi de responsable du service d'Autorisation D'occupation des Sols (ADS)

L'an 2021, le 24 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 18 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 juin 2021.

Mme Marie-Noëlle BALLÉ a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER			X : Mme Valérie DESQUESNE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA				X : M. Frédéric BROGNIART	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
Mme Cindy BAUDRON	X				
M. Lucien BAZIN				X : Mme Annie ROSSI	
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X : Mme Annie ROSSI	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT				X : Mme Nicole DESMOTTES	
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	8	6	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			40		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			48		

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire la création d'un emploi de responsable du service instruction des autorisations du droit des sols à temps complet.

Un emploi d'instructeur en autorisation d'occupation des sols était jusqu'alors assuré par un agent d'une commune membre dans le cadre de la mutualisation. Cet agent a souhaité muté auprès d'une autre collectivité sur d'autres missions. Il s'agit au travers de ce mouvement de réorganiser ce service en réintégrant ce besoin au sein de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'ouvrir un emploi qui réalisera les missions de responsable du service d'instruction des autorisations du droit du sol :

- Assurer l'instruction et la gestion administrative (fiscalité, suivi, classement, archivage...) des demandes d'autorisation d'occupation des sols au regard des règles d'occupation des sols,
- Assurer les transcriptions techniques des services consultés,
- Conseiller les Maires des communes sur les dossiers instruits,
- Définir avec la directrice un projet de service et le mettre en œuvre,
- Assurer l'encadrement et l'animation de l'équipe tout en étant garant du bon fonctionnement du service en matière de pratique, procédures et communication,
- Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme en lien avec l'instruction future sur ces documents et en relation avec les instructeurs du territoire,
- Assurer une veille juridique sur les évolutions réglementaires et diffuser auprès des communes du territoire et des collègues,
- Produire des analyses statistiques et des bilans d'activité,
- Assurer la liaison entre la Direction mutualisée des systèmes d'information pour le logiciel métier OXALIS et le service, et le réseau des référents « urbanisme » au sein des communs membres,
- Intervenir sur le logiciel OXALIS pour mettre à jour les modèles, modifier les interfaces, et gérer les demandes des communes par rapport au logiciel métier
- Faciliter, et animer les relations entre la cellule instructrice, les mairies et leurs référents urbanisme,
- Participer ponctuellement à la commission Urbanisme pour les sujets concernant l'ADS (préparation des supports de présentation, compte-rendu et transmission aux élus si nécessaire).

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 9 juin 2021 et du Bureau communautaire réuni le 14 juin 2021, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

de créer un emploi à temps complet en fonction du cadre d'emploi du candidat recruté (catégorie B ou C),

Article 2 :

que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget correspondant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER

